

"2MSBL"
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 551 Rue des Aigumonts
60940 CINQUEUX
943 913 285 RCS BEAUVAIS
SIRET : 943 913 285 00012

DECISION DU 31 OCTOBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq,

Le Trente et Un Octobre, à 17 heures 00,

La société "3MSBL", représentée par Madame Séverine MARCHAL, co-gérante de ladite société, Présidente et associée unique de la société « 2MSBL », Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est à CINQUEUX (Oise) – 551 rue des Aigumonts, en qualité de propriétaire de la totalité des actions représentant le capital social, en présence également de Monsieur Brandon MARCHAL, Directeur Général, a fait, au siège social, la déclaration suivante :

"En qualité d'associée unique, exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés, j'ai pris la décision rapportée ci-après ayant pour objet :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président.
- Modification de l'ARTICLE 14 – PRESIDENT DE LA SOCIETE – DIRECTEUR GENERAL alinéa 2 des statuts de la société.
- Questions diverses.

J'ai donc pris la décision suivante :

./...

DECISION UNIQUE

Je décide de modifier l'**ARTICLE 14 – PRESIDENT DE LA SOCIETE – DIRECTEUR GENERAL** paragraphe 2 alinéa 1 des statuts par les dispositions suivantes :

« 2. Afin d'assister le Président dans ses fonctions de direction, la collectivité des associés peut donner mandat à un Directeur Général ou plusieurs directeurs généraux, personne physique ou morale, qui peut en outre être lié à la société par un contrat de travail, et détermine sa rémunération. »

Le reste des dispositions de cet article demeure sans changement.

L'ordre du jour de la décision à prendre étant épuisé, de tout ce qui précède, il a été dressé et signé par la présidence, le présent procès-verbal, qui sera consigné dans le registre des délibérations sociales.

LA PRESIDENTE

Pour la SC "3MSBL"

Mme Séverine MARCHAL



LE DIRECTEUR GENERAL

M. Brandon MARCHAL

